

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Compte-rendu affiché le : 14 avril 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 avril 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

N° 17-05-11

OBJET :
Affectation des subventions aux associations sur la dotation "Promotion Animation" – Année 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Publication : 14/04/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**AFFECTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUR LA DOTATION
« PROMOTION ANIMATION » – ANNEE 2017**

Tous les présidents et membres de bureau d'association ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à leur association.

Monsieur Pierre RODAMEL, conseiller délégué aux finances, rappelle l'article 20 du contrat de délégation de service public avec le Casino Le Lion Blanc relatif à la contribution du délégataire au développement artistique et touristique de la collectivité et propose de répartir le montant, ainsi qu'il suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
ASA FOREZ – Rallye Baldomérien	6 500,00 €
ALEGRIA DO IMIGRANTE – Festival de Folklore	1 000,00 €
COMITE DES FETES	6 500,00 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS – Randonnée des fleurs	800.00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – Eté sport	7 000,00 €
A.B.S – Jogging pour tous	500,00 €
ASOS – Cyclo-cross	1 000,00 €
ASOS – Prix Cycliste de ST-GALMIER	1 000,00 €
BOULE DU BORD DE COISE – Grand Prix de la Ville	1 500,00 €
BOXE THAI BALDOMERIENNE – Gala de boxe	700.00 €
CYCLOS RANDONNEURS – Roger RIVIERE	500,00 €
ETOILE SPORTIVE BASKET CLUB	600.00 €
JUDO CLUB - Tournoi	500.00 €
KARATE CLUB - CAMSG – Stage National	500.00 €
LES PAS PETILLANTS – Rando Campagnarde	400,00 €
PARACHUTISTES DE ST GALMIER – Coupe de la Ligue	1 400.00 €
PETANQUE DU PARC - Prix de la Ville	1 800,00 €
ST GALMIER LOISIRS – Section Badminton – Rush Baldomérien	600.00 €
U.S.G.C – Tournoi Roger ROCHER	2 500,00 €
VOLLEY BALL – Tournoi Nocturne	500,00 €
TOTAL	35 800,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions et en avoir délibéré

- **DECIDE** de verser aux associations les sommes précitées telles que définies ci-dessus,
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2017.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017
Publication : 14/04/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 avril 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.